



CTL du 21 janvier 2021
Déclaration liminaire

Ce Comité Technique Local est convoqué dans le contexte hors norme de crise sanitaire que connaît notre pays depuis bientôt un an.

Depuis la mi-mars 2020, les agents de la DGFIP n'ont eu de cesse et comme toujours, d'accomplir avec professionnalisme et un engagement sans faille leurs missions de service public.

Pendant cette période et au-delà des beaux discours des Ministres et du Directeur Général c'est en réalité par l'austérité budgétaire que les agents de la DGFIP ont été remerciés de leurs efforts, au travers de l'amputation de leurs jours de congés, du versement d'une prime sans aucune transparence ni équité, et de la diminution de leurs possibilités de promotion.

Ce ne sont pas moins de 1800 emplois au niveau national et 19 pour notre département qui seront supprimés et qui manqueront cruellement pour l'exercice de nos missions.

Voilà la triste réalité du contrat d'objectifs et de moyens cher au Directeur Général qui, comme ses prédécesseurs, condamne notre administration à la peine perpétuelle des suppressions de postes.

Pour couronner le tout, et comme si de rien n'était, la technostructure a poursuivi en 2020 l'avancement de son projet NRP, se traduisant en ce début d'année 2021 par la fermeture de plusieurs services entraînant par voie de conséquence la concentration de services et de personnels centralisés géographiquement. Sans parler des Maisons France Service et autres Accueils de Proximité qui n'apporteront jamais autant de polyvalence et de technicité aux usagers que les services qu'ils ont supplantés.

Nous revendiquerons encore et toujours notre opposition aux orientations funestes de la DGFIP et du pouvoir politique. Les suppressions d'emplois dogmatiques décidées par les gouvernements successifs et validées par le parlement au fil des années sont la cause principale et centrale de toutes les restructurations, évolutions et dégradations des conditions de travail.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP et le retrait du NRP !!!